

Enquête sur l'Enseignement Musical Obligatoire

Ci-dessous, nous publions la suite des réponses à notre enquête :

« La musique obligatoire dans l'Université ? J'ai posé moi-même et tenté de résoudre cette question vitale dans mon feuilleton de *Comœdia* du 20 août 1920.

J'ai dit que sans cet enseignement obligatoire de la musique, nos compositeurs n'auraient bientôt plus de public, et que notre Ecole française, aujourd'hui la première du monde, perdrait peu à peu son audace novatrice. J'ai tâché également d'indiquer les moyens utiles pour mener à bien cette tâche éducative : *Égalité* des professeurs de musique et des professeurs d'autres matières (d'où nécessité pour les musiciens d'être pourvus de diplômes équivalents à ceux, par exemple, des professeurs d'une *langue vivante*) ; *programme musical arrêté* par le ministre et gradué sur le modèle des matières historiques *jusqu'au baccalauréat compris*. Enseignement musical attrayant, mêlant harmonieusement la technique et l'histoire de la musique, et complété par des *excursions* scolaires aux concerts. Un jeune homme, à la sortie du lycée, devra pouvoir suivre le développement d'une sonate, d'une symphonie.

Cet enseignement nouveau devra entraîner nécessairement la compression d'autres exercices, et, particulièrement la réduction des devoirs au strict indispensable.

J'ajouterai que la culture musicale est plus utile que la connaissance d'un instrument. D'autre part, il sera essentiel qu'un crédit annuel soit mis à la disposition du professeur de musique pour créer et entretenir une *bibliothèque musicale*. » Henri COLLET.

« Tout le monde n'est pas d'accord sur l'obligation qui s'impose d'instruire les enfants de la musique. Autant l'art du dessin est prisé, autant l'art musical semble inutile, de simple agrément. La raison d'une opinion si fâcheuse est facile à découvrir. A une époque où tout s'industrialise et se commercialise, la musique n'a pas de valeur marchande (Il ne s'agit pas du commerce de la musique ni du gain des musiciens professionnels). Fort souvent un employeur dira à celui qui sollicite du travail : « Savez-vous dessiner ? » parce qu'il juge nécessaire que cet homme puisse faire un tracé ; mais il estimerait oiseux de lui demander : « Savez-vous chanter ? » Et là est son erreur. *Beaucoup de travaux, individuels ou collectifs qui s'accomplissent selon un rythme régulier et continu seraient d'un meilleur rendement s'ils étaient accompagnés de chant*. Ceci n'est plus à démontrer, il suffit de se souvenir.

Les seules objections qu'on puisse faire à cette proposition sont les suivantes : (a) le travail industriel, effectué par des machines est assourdissant et exclut, par là même toute tentative musicale. (b) D'autre part, le travail mécanique se substituant de plus en plus au travail à la main, le personnel est réduit à un simple rôle de surveillance et n'a pas à s'entraîner musicalement.

Ces objections sont valables pour certaines professions, pas pour toutes. Il faudrait faire un classement. Le résumé très bref que je puis présenter ici, à titre de simples indications, ne le comporte pas. Un simple exemple cependant. J'ai, présente à la mémoire, une ravissante mélodie qui s'intitule : *Le Chant des Bateliers de la Volga*. Qui peut m'apprendre le « chant des bateliers de la Seine ». Notre fleuve n'est pas dépourvu d'activité que je sache mais c'est une activité triste et silencieuse ; ses rives tranquilles ignorent la beauté des voix mêlées au doux murmure de leurs eaux :

L'homme n'est pas, sans arrêt, facteur de travail Il y a des heures de délassement. Quel meilleur objet proposer à cet autre et nouveau mode d'action que la pratique du chant. Individuel ou choral, le chant aux multiples ressources, aux expressions variées est l'enveloppe la plus précieuse des sentiments qui emplissent les cœurs humains. Notre vie sociale prendrait un tout autre ton et comme une qualité supérieure si elle cessait de se limiter à la parole verbale ; si la Musique lui prêtait un inlassable et quotidien concours en lui communiquant sa vertu exaltatrice.

Dans l'état actuel il semble qu'il n'y ait d'autre moyen d'arriver à un suffisant degré de culture musicale (toujours entendue vocalement) que d'imposer à tous les examens quels qu'ils soient et de quelque degré qu'ils soient une épreuve de musique avec coefficient.

En dehors de la scolarité on peut essayer de créer un courant d'opinion favorable à la musique vocale ; tenter de la « mettre à la mode ». De Paris, des grandes villes, la « mode » : celle des costumes et celle des jeux se répand sur tous les points du pays avec une rapidité surprenante ; quelle plus agréable mode et quel plus joli jeu que la pratique du chant. Si de petits moyens peuvent produire de bons résultats ne les dédaignons pas : que la « mode » prête à la musique le secours de sa puissance communicative tous les musiciens n'auront qu'à enregistrer le fait et à s'en réjouir. »

M. DAUBRESSE.

« Tous les musiciens approuveront, sans réserve, votre excellente idée de créer un mouvement d'opinion en faveur de l'enseignement obligatoire de la Musique, afin d'assurer à cet enseignement les mêmes conditions de développement et de diffusion qu'une loi récente vient d'établir au profit de la gymnastique.

Quand vous aurez fait reconnaître, officiellement, la Musique pour un art « sérieux » — (je ne dis pas : ennuyeux et abstrait) — et obtenu qu'elle soit traitée, dans nos diverses Ecoles, sur un pied d'égalité avec les autres matières d'enseignement, il sera très facile de choisir un programme d'études approprié à la tâche éducative qui paraît si nécessaire. »

Aug. CHAPUIS.

Inspecteur principal de l'enseignement musical dans les écoles. Professeur au Conservatoire.

« Je pense comme vous que l'adage connu : « La musique adoucit les mœurs » est toujours vrai, et il semble que plus que jamais au milieu de la course actuelle vers le vil métal, nous ne devons rien négliger pour développer le sentiment esthétique. L'enseignement de la musique est le plus agréable des moyens à employer pour y arriver. Il semble qu'il soit possible de créer dans chaque école, collège, institut d'enseignement, lycée, etc., une chorale, un orphéon, un orchestre. Si l'étude du solfège ou d'un instrument est aride pour l'enfant isolé, elle l'intéresse rapidement dès que cet enfant peut participer à un ensemble. L'exemple des premiers adhérents et l'émulation, entraîneront d'autres élèves à participer à ces groupements. Tous, ils affineront leur goût, et seront heureux plus tard de posséder un art qui leur procurera des moments délicieux : »

A. TOURNAIRE,
Membre de l'Institut.